



Compte-rendu

"En terrain inconnu - le Sénégal et les élections présidentielles"

22.2.2024, 11h00 - 12h15

En ligne, via Zoom

Contexte

Le 2 février, trois semaines avant la date des élections présidentielles, le président sénégalais Macky Sall a annoncé leur report. Quelques jours plus tard, le Parlement a fixé la nouvelle date au 15 décembre 2024, à l'issue d'une séance mouvementée. Pendant ce temps, des manifestations contre le report des élections ont eu lieu dans de nombreuses régions du pays. Les critiques ont accusé le président Sall de réaliser un coup constitutionnel, tandis qu'une partie de l'opposition a salué le report du scrutin. Entre-temps, le Conseil constitutionnel a toutefois déclaré le report des élections inconstitutionnel et invalide - les élections doivent désormais être organisées dès que possible.

La crise politique intérieure du pays est également observée au niveau régional et international, car le Sénégal a longtemps été considéré comme une ancre de stabilité en Afrique de l'Ouest - une région qui a connu de nombreux renversements anticonstitutionnels ces dernières années. Pour l'Allemagne, ce membre du *Compact with Africa* est un partenaire important, aussi bien dans le domaine de la lutte contre le terrorisme que dans le cadre du partenariat énergétique *Just Energy Transition Partnership*.

Quelle est la situation politique intérieure actuelle sur place ?
Quelle est l'importance de l'arrêt du Conseil constitutionnel ? Que signifient ces développements pour la région et influencent-ils la future coopération avec l'Allemagne ?

Points forts

- L'arrêt du Conseil constitutionnel déclarant le report des élections inconstitutionnel a reçu un large soutien dans la société sénégalaise. Cette décision montre les fondements démocratiques solides du pays.
- L'organisation des élections dans les délais initialement prévus semble irréalisable - on ne sait toujours pas si les élections, dont l'organisation doit respecter des étapes claires définies dans la Constitution, seront organisées avant la fin du mandat officiel de Macky Sall, le 2 avril 2024, ce qui provoque des tensions politiques.
- La situation au Sénégal n'est pas comparable à celle d'États comme le Burkina Faso, le Mali ou le Niger, qui ont connu des coups d'État militaires ces dernières années ; les principes démocratiques fondamentaux comme la séparation des pouvoirs et l'État de droit sont profondément ancrés dans la conception sénégalaise de la démocratie.

Mot de bienvenue & modération

Sabine Odhiambo

Secrétaire générale,
Fondation Allemande pour
l'Afrique

Discussion

Dr. Mamadou Lamine Ba

Homme politique et
consultant indépendant

Alexandra Heldt

Responsable du bureau de
projets Afrique de l'Ouest,
FNF Sénégal

Dr. Gilles Olakounlé Yabi

Fondateur du *West Africa
Citizen Think Tank* (WATHI)

Conclusion

Denise Dittrich

Chargée de mission au sein
de l'unité Afrique
subsaharienne et MENA, FNF
Potsdam



Les faits à ce jour

Le 2 février, le président Macky Sall a retiré le décret de l'année dernière qui fixait initialement la date des élections au 25 février 2024, a expliqué Alexandra Heldt sur les événements des dernières semaines. Par la suite, le Parlement a adopté une loi qui reporte les élections au 15 décembre. Le parti d'opposition *Parti Démocratique Sénégalais* (PDS) du candidat Karim Wade, exclu de l'élection, a également donné son accord. Des voix critiques ont accusé Macky Sall, dont le deuxième et donc dernier mandat constitutionnel expire le 2 avril, de vouloir faire un coup constitutionnel pour se maintenir plus longtemps au pouvoir. Heldt a répondu que la date du 2 avril n'était pas inscrite dans la Constitution et qu'elle n'était que mathématique. Le Dr Gilles Yabi a contesté ce point en soulignant que la durée du mandat de 5 ans exactement était clairement inscrite dans la Constitution et qu'elle ne pouvait pas être supprimée par un simple report de l'élection. La décision du Conseil constitutionnel mentionne également explicitement le 2 avril comme date limite pour le mandat de cinq ans, a ajouté l'un des auditeurs au cours de la discussion.

La décision du Conseil constitutionnel

Tous les panélistes ont estimé que la décision du Conseil constitutionnel était d'une grande importance. Elle montre que la démocratie est solide malgré les différends politiques internes. Selon Heldt, la décision comprend trois éléments centraux : (1) elle qualifie la loi adoptée par le Parlement de non conforme à la Constitution, (2) le décret annulant la date initiale est anticonstitutionnel et (3) elle demande au président d'organiser les élections au meilleur moment possible. Elle a notamment insisté sur le fait qu'il s'agissait de la meilleure date possible, contrairement aux traductions qui parlent de la date la plus proche possible. Cette décision du Conseil constitutionnel a été acceptée par le président Sall et est saluée et soutenue par la population, a ajouté le Dr Yabi. Pour des raisons d'organisation, il n'est certes plus possible d'organiser les élections à la date initiale du 25 février, mais elles devraient en tout cas avoir lieu avant la fin du mandat de Sall, le 2 avril, a-t-il exigé. Lamine Mamadou Ba a lui aussi estimé qu'il n'était plus possible d'organiser des élections dans les délais prévus, mais il s'est montré sceptique quant à la possibilité d'organiser des élections régulières avant la fin du mandat de Sall. L'opposition a évoqué la date du 10 mars comme date possible des élections.

La démocratie en danger ?

Le Sénégal a une longue tradition démocratique qui a été fortement influencée par les valeurs de la Révolution française et des Lumières, selon le Dr Ba. Il existe bien sûr des tendances démocratiques différentes - un camp plutôt socialiste et un camp plutôt libéral - mais les deux partagent le respect de l'État de droit et de la séparation des pouvoirs. Le président Macky Sall peut être considéré à la fois comme libéral et socialiste, mais il est issu d'un parti plutôt de gauche. Le Dr Yabi partage également l'avis selon lequel le Sénégal a de solides fondements démocratiques. Il existe certes différentes formes de démocratie, qui s'inscrivent également dans des contextes africains, mais il n'y a pas de différences en ce qui concerne les principes de base tels que la séparation des pouvoirs. Dans le contexte régional, il est en outre important de faire la différence entre le Sénégal et les pays du Sahel, s'est accordé le panel. Ainsi, les comparaisons entre le Sénégal et d'autres pays comme le Burkina Faso et le Niger sont en grande partie inappropriées, car au Sénégal - comme l'a montré l'arrêt du Conseil constitutionnel - les institutions démocratiques sont en grande partie intactes. Le clivage entre les jeunes et les moins jeunes électeurs sénégalais constitue toutefois un défi pour la politique et la société, comme l'a souligné Heldt. Le taux de chômage des jeunes est élevé et les perspectives manquent - c'est l'une des raisons pour



lesquelles Ousmane Sonko, membre du parti d'opposition PASTEF qui n'a pas été autorisé à se présenter en raison d'une condamnation, est considéré comme porteur d'espoir pour un changement fondamental.

Le rôle de l'Allemagne

Selon le Dr Ba, l'Allemagne est un partenaire stratégique pour le Sénégal et les fondations politiques sont d'importants bâtisseurs de ponts. Par exemple, certains fonctionnaires sénégalais ont été formés en Allemagne, des contacts étroits existent et des débats importants comme celui d'aujourd'hui sont organisés. L'Allemagne et l'Europe doivent donc continuer à assumer leurs responsabilités afin que la coopération puisse s'étendre à d'autres pays. Heldt a également plaidé dans ce contexte pour une présence forte de l'Allemagne dans le pays. L'Allemagne est très appréciée et il existe une grande volonté de poursuivre la coopération.

Statu quo et perspectives

L'évaluation de la situation actuelle dans le pays et de l'influence du Conseil constitutionnel sur celle-ci a donné lieu à des appréciations parfois divergentes. Heldt s'est montrée modérément optimiste et a souligné que la démocratie au Sénégal s'est avérée plus stable qu'attendu après les dommages initiaux causés à son image. Les choses suivent donc leur cours, comme l'a ordonné le Conseil constitutionnel. Les Drs Yabi et Ba ont également salué la décision du Conseil Constitutionnel et ont parlé d'un large soutien populaire à celle-ci, mais ont appelé à des réformes constitutionnelles en raison du conflit non résolu entre le Parlement et le Conseil Constitutionnel. Le Dr Ba a également souligné que les juges suprêmes étaient nommés par le président de la République, qu'ils lui étaient donc plus ou moins favorables et qu'ils étaient donc moins indépendants. Des réformes institutionnelles sont donc nécessaires à long terme. En ce qui concerne la suite des élections, Heldt a évoqué deux scénarios possibles. Dans le premier, on utiliserait la liste de candidats existante pour organiser une élection le plus rapidement possible. Dans l'autre scénario, l'ensemble du processus, y compris la liste des candidates et candidats, pourrait être fondamentalement remis à plat. Cela aurait l'avantage de pouvoir clarifier sans équivoque des questions du point de vue constitutionnel, comme celle de l'admissibilité de la double nationalité, mais aurait l'inconvénient de retarder encore les élections.